

# Fiche descriptive de l'offre « Tarif Bleu » de fourniture d'électricité

Applicable au 1er Janvier 2014

## OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez cependant en faire la demande auprès du fournisseur historique.

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé ou un contrat à prix de marché.

### 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE « TARIF BLEU » ET OPTIONS INCLUSES

- Articles 1, 2 et 7.2 et 13 des Conditions Générales de Vente.
- Contrat portant sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels n'ayant pas exercé leur éligibilité qui bénéficient des tarifs réglementés.
- Impact environnemental 2012 EDF SA (Rapport développement durable) :
  - Part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour l'année 2012 : 12,5 %.
  - Emissions de CO<sup>2</sup> : 117 grammes/kWh
  - Déchets radioactifs :
    - \* déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte : 20,7 m<sup>3</sup>/TWh
    - \* déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue : 0,88 m<sup>3</sup>/TWh.
- Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base des consommations qu'il relève, il peut transmettre à EDF ses index auto-relevés. Le client peut également souscrire au service « Relevé Confiance » disponible gratuitement, qui lui permet de recevoir un avis l'invitant à retourner à EDF le relevé de son compteur avant la date limite.
- Espace Client :

Le client peut bénéficier gratuitement d'un espace personnel sécurisé sur particuliers.edf.com. Cet espace lui permet de consulter son contrat et son compte, de modifier certaines données personnelles, d'opter pour le prélèvement automatique, de payer ses factures, de souscrire à des offres ou à des services, de saisir des relevés d'index, d'accéder aux informations concernant les offres d'EDF et les modalités de paiement.

### 2. PRIX

- Articles 4, 8.7 et 8.8 des Conditions Générales de Vente.

- Les prix toutes taxes (TTC), tels qu'indiqués sur la grille tarifaire ci-jointe correspondent à :
  - l'abonnement, dont le montant annuel est fonction de la puissance mise à disposition,
  - la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh.
- Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent :
  - Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,95 cts €/ kWh HTVA,
  - la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE), d'un montant de 1,65 cts €/kWh HTVA,

### Prix en vigueur à compter du 1er janvier 2014 (DOM et Corse exclus)

Puissance souscrite (kVA)	Option base (TTC)	
	Abonnement annuel (€ TTC/an)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	52,11	13,72
6	84,56	13,72
9	111,95	13,72
12	172,62	13,72
15	198,04	13,72
18	227,77	13,72
24	484,73	13,72
30	598,95	13,72
36	693,80	13,72

Puissance souscrite (kVA)	Abonnement annuel (€ TTC/an)	Option heures creuses (TTC)	
		Heures Pleines (cts € TTC/kWh)	Heures Creuses (cts € TTC/kWh)
6	90,98	15,10	10,44
9	121,90	15,10	10,44
12	197,78	15,10	10,44
15	229,23	15,10	10,44
18	257,91	15,10	10,44
24	541,06	15,10	10,44
30	639,46	15,10	10,44
36	735,83	15,10	10,44

■ Suite à une décision des pouvoirs publics (Arrêté du 12 août 2010 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité), les puissances de 18 à 36 kVA inclus de l'option Base du Tarif Bleu pour les clients résidentiels ont été mises en extinction et ne sont plus disponibles à la souscription.

Puissance souscrite (kVA)	Option Tempo (TTC)						
	Abonnement annuel (€ TTC/an)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)					
		Bleu HC	Bleu HP	Blanc HC	Blanc HP	Rouge HC	Rouge HP
9	121,01	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93
12	194,23	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93
15	225,06	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93
18	247,02	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93
30	617,81	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93
36	757,86	8,40	10,03	11,75	14,00	21,42	55,93

- La Contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

### 3. DURÉE DU CONTRAT

- Article 3.3 des Conditions Générales de Vente.
- Contrat d'une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties.
- Le contrat prend effet à la date de mise en service de l'installation fixée avec le client, soit, en moyenne, à compter de la date à laquelle EDF a été informé par le Client de son acceptation de l'offre, cinq jours en cas de mise en service sur installation existante et dix jours en cas de première mise en service suite à raccordement. Le délai moyen peut être augmenté en fonction de la situation technique du Point de livraison du Client.

### 4. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Articles 7.1, 7.2, 8.1, 8.2 et 8.4 des Conditions Générales de Vente.
- Les factures doivent être payées dans un délai de 15 jours calendaires suivant leur date d'émission.
- Périodicité de facturation :
  - Selon le montant de sa facture, le client reçoit une facture tous les deux ou six mois.
 Ou :
  - Mensualisation avec prélèvement automatique :
    - \* 10 ou 11 mensualités d'un même montant,
    - \* régularisation le 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> mois.
- Mode de facturation :
  - Le client est facturé sur la base de ses consommations réelles au moins une fois par an.
  - Les autres factures sont établies sur la base de ses consommations estimées.
  - Si le client souhaite que ses factures intermédiaires soient établies sur la base des consommations qu'il relève, il peut transmettre à EDF ses index auto-relevés. Le client peut également souscrire au service « Relevé Confiance » disponible gratuitement, qui lui permet de recevoir un avis l'invitant à retourner à EDF le relevé de son compteur avant la date limite. Le client

peut choisir de recevoir une facture papier ou une facture électronique.

- Modes de paiement :
  - prélèvement automatique,
  - mensualisation avec prélèvement automatique,
  - télé-règlement,
  - TIP, chèque ou espèces.
- Chaque rejet de prélèvement automatique pourra donner lieu à la facturation de frais : montant forfaitaire de 18,40 € TTC.

EDF peut facturer des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

EDF peut, après rappel écrit valant mise en demeure du client, interrompre la fourniture d'électricité dans le respect des délais réglementaires puis résilier le contrat si, à l'expiration d'un délai de 10 jours, cette interruption de fourniture est restée sans effet.

### 5. CONDITIONS DE RÉVISION DES PRIX

- Article 7.3 des Conditions Générales de Vente.
- Les prix évoluent conformément aux décisions des pouvoirs publics.
- Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et font l'objet d'une information générale.
- Toute modification des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours.

### 6. CONDITIONS DE RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU CLIENT

- Article 3.4 des Conditions Générales de Vente.
- Le client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalités.
- En cas de changement de fournisseur (donc si le client exerce ses droits à l'éligibilité), le contrat est résilié à la date de prise d'effet du contrat de fourniture avec le nouveau fournisseur d'énergie. Le client n'a pas à informer EDF de cette résiliation.
- Dans les autres cas de résiliation, le client informe EDF de sa demande de résiliation, en indiquant le motif. Le contrat prend fin à la date fixée avec le client.
- EDF ne facture au client aucun autre frais de résiliation que ceux prévus au catalogue des

prestations.

### 7. CONDITIONS DE RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR

- Articles 3.4 et 8.4 des Conditions Générales de Vente.
- EDF peut résilier le contrat en cas de non respect par le client d'une de ses obligations contractuelles.
- Dans ce cas, EDF notifie au client la résiliation par courrier recommandé moyennant un pré-avis de six semaines.
- EDF peut également résilier le contrat en cas de non-paiement des factures par le client dans le délai imparti.
- Dans ce cas, la résiliation intervient au moins 10 jours après la suspension par EDF de la fourniture d'électricité.

### 8. SERVICE CLIENTS ET RÉCLAMATIONS

- Articles 11 et 13 des Conditions Générales de Vente.
- En cas de contestation relative à la fourniture d'électricité et/ou à l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, le client peut adresser une réclamation orale ou écrite aux services clients d'EDF dont les coordonnées figurent sur sa facture.

#### Notes communes à tous les fournisseurs :

1) Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes et contributions comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), TCFE (Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (avec prise en compte d'une TCFE de 0,95 c€/ kWh maximum pour 2014, cette valeur étant variable selon les communes et départements) et CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) ; pour connaître ces taux et montants, reportez-vous à votre facture d'électricité.

2) Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès de leur fournisseur d'électricité. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide en fonction de ses critères d'attribution pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

3) Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 930 004 234 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris

[www.edf.com](http://www.edf.com)

Direction Commerce

Tour EDF  
20, place de La Défense  
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2012 de l'électricité vendue par EDF :  
80,4% nucléaire, 12,5% renouvelables (dont 7,8% hydraulique), 3,1% charbon, 2,4% gaz, 1,2% fioul, 0,4% autres.  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !